

# Débats des Communes

## DEUXIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT

### CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, le 20 mai 1897.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRÛÈRE.

#### PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 110) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des comtés du Sud. (M. Préfontaine.)

#### DIRECTEUR DE LA POSTE DE KINGSTON.

Sir CHARLES TUPPER (pour sir CHARLES-HIBBERT TUPPER) :

1. M. James Shannon, directeur de la poste de Kingston, a-t-il été mis à la retraite ou s'est-il retiré avec une gratuité? 2. Si oui, pour quel motif? 3. Si M. Shannon s'est retiré avec une gratuité et s'il a été remplacé, quel est le nom et l'âge de son successeur?

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES (M. Mulock) : M. James Shannon, directeur de la poste de Kingston, a été mis à sa retraite ; et cela, dans l'intérêt du service du bureau de poste de Kingston ; car M. Shannon est âgé et malade. Son successeur est M. Gunn, un ancien membre de cette Chambre ; son âge n'a pas été communiqué au département.

Sir CHARLES TUPPER : Puis-je attirer l'attention du directeur général des Postes sur le fait qu'il faut que l'âge de M. Gunn soit connu au département.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES : Dans ce cas, son âge sera connu, je suppose ; mais j'ai répondu que l'on ne connaissait pas son âge aujourd'hui.

Sir CHARLES TUPPER : J'attire l'attention de l'honorable ministre sur le fait que M. Gunn est tenu de dire son âge.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES : J'ai donné les renseignements qui m'ont été fournis aujourd'hui par le secrétaire du département.

### TIMBRES-POSTE DU JUBILÉ.

M. GIBSON :

1. Le département des Postes se propose-t-il d'émettre une série de timbres spéciaux pour commémorer le prochain jubilé de Sa Majesté? 2. Si oui, quand ces timbres seront-ils mis à la disposition du public et de quelle manière pourra-t-il s'en procurer? 3. L'émission de ces timbres sera-t-elle limitée? 4. Quelles en seront les diverses dénominations? 5. Quel sera le montant de l'émission pour chaque dénomination? 6. Quelles mesures prendra-t-on pour limiter le nombre à émettre?

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES : Le gouvernement se propose d'émettre une série de timbres-poste spéciaux à l'occasion du jubilé. Ces timbres seront mis à la disposition du public par l'entremise des directeurs de la poste, de la manière ordinaire. La quantité sera limitée. On trouvera dans le tableau suivant la dénomination et le nombre de ces timbres :

TABLEAU indiquant les dénominations et le nombre total des timbres spéciaux du jubilé :

Nombre.	Dénomination.
150,000 .....	½c. timbres.
8,000,000 .....	1c. do
2,500,000 .....	2c. do
20,000,000 .....	3c. do
750,000 .....	5c. do
75,000 .....	6c. do
200,000 .....	8c. do
150,000 .....	10c. do
100,000 .....	15c. do
100,000 .....	20c. do
100,000 .....	50c. do
25,000 .....	\$1 do
25,000 .....	\$2 do
25,000 .....	\$3 do
25,000 .....	\$4 do
25,000 .....	\$5 do
7,000,000 .....	1c. cartes postales.

Valeur totale d'un timbre de chaque espèce, \$16.21½.

Dès que ces timbres seront faits, les planches seront détruites en présence du chef et de deux fonctionnaires du département. Le 10 juin, le département procédera à la distribution de ces timbres aux principaux bureaux de poste qui feront la dis-